



Le Saint-Siège

PAPE FRANÇOIS

**MÉDITATION MATINALE EN LA CHAPELLE DE LA
MAISON SAINTE-MARTHE**

Mardi 5 avril 2016

(L'Osservatore Romano, Édition hebdomadaire n° 14 du 7 avril 2016)

Comment se crée l'harmonie

Pour vivre en harmonie et dans le soutien réciproque, la communauté chrétienne doit renaître de l'Esprit Saint. Et il existe deux signes qui permettent de comprendre si l'on est sur la bonne voie : le désintéret à l'égard de l'argent et le courage de témoigner du Christ ressuscité. Il ne faut pas non plus confondre la véritable harmonie avec une tranquillité négociée ou hypocrite. « Jésus dit à Nicodème que l'on doit renaître, mais renaître de l'Esprit : c'est précisément l'Esprit qui nous donne une nouvelle identité, qui nous donne une force, une manière d'agir nouvelles » : voilà la clef de lecture proposée, à la lumière du passage évangélique de Jean (3, 7-15) proposé par la liturgie du jour. Et cette optique se voit déjà « dans la première lecture, l'un des trois ou quatre résumés contenus dans les Actes des apôtres » (4, 32-37) : un passage qui raconte « comment vivait la première communauté, les “renés” de l'Esprit ». François a fait remarquer qu'ils « vivaient en harmonie et que seul l'Esprit Saint peut donner l'harmonie ». En effet, « nous pouvons passer des accords, obtenir une certaine paix, mais l'harmonie est une grâce intérieure que seul l'Esprit Saint est en mesure de créer ». Ces premières communautés « vivaient donc en harmonie » : et on le comprend à deux signes qui caractérisent l'harmonie. Le premier signe est que « personne ne vit dans le besoin, c'est-à-dire que tout est en commun ». Le sens authentique est précisément expliqué par le passage tiré des Actes des apôtres : « Ils n'avaient qu'un seul cœur, qu'une seule âme et personne ne considérait comme sa propriété ce qui lui appartenait, mais entre eux tout était en commun. Personne en effet parmi eux n'était dans le besoin ». Cependant, a mis en garde le Pape, « l'harmonie que seul l'Esprit Saint peut créer, ne doit pas être confondue avec la

tranquillité ». En effet, « une communauté peut être très tranquille, bien aller », mais ne pas être en harmonie. Il existe ensuite une deuxième attitude suscitée par l'harmonie de l'Esprit Saint. Et François l'a présentée en reprenant les mots des Actes : « Avec beaucoup de puissance, les apôtres rendaient témoignage à la résurrection du Seigneur Jésus, et ils jouissaient tous d'une grande faveur ». En synthèse, le deuxième signe de la véritable harmonie est « le courage ». Et ainsi, « quand l'harmonie règne dans l'Eglise, il y a du courage dans la communauté : le courage de rendre témoignage du Seigneur ressuscité ». Dans cette perspective, le Pape a suggéré de « lire et relire ce passage des Actes des apôtres : le chapitre 4, à partir du verset 32 ». Et il est facile d'en comprendre la raison : « Car c'est ce que Jésus avait demandé au Père lors de la dernière Cène : qu'ils soient "un", que l'harmonie règne entre eux ». Et « quand arrive le don du Père, qui est l'Esprit Saint, il est capable d'établir cette harmonie ».